

La Cour des comptes relève les graves failles dans l'accueil des requérants mineurs non accompagnés, arrivés en nombre en 2015 et 2016.

L'accueil inadapté des réfugiés mineurs

RACHAD ARMANIOS

Asile ► La prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) à Genève est insatisfaisante et les conditions de vie au foyer de l'Etoile inadaptées. Mardi, la Cour des comptes (CdC) a rendu public un rapport toutefois contrasté. Les autorités ont dû faire face dans l'urgence au pic migratoire de 2015-2016 et l'ensemble des RMNA a été logé. «Le boulot a été fait», résume le magistrat de la CdC François Paychère. En outre, les efforts ont permis d'améliorer la situation. Mais même si la pression migratoire diminue, le canton doit se préparer aux futures crises.

En 2011, Genève a hébergé 16 RMNA, contre 186 en 2015, 222 en 2016, un chiffre qui redescend à 181 en 2017. Hors frais d'éducation et de santé, il en a coûté 8,3 millions de francs au canton en 2017.

1 Tutorat déficient

Avec 5 tuteurs pour environ 200 RMNA sous sa responsabilité, le Service de protection des mineurs (SPMI) ne peut pas remplir correctement l'autorité parentale qui lui est déléguée. Ces fonctionnaires «arrivent tout juste à avoir une première prise de contact avec le mineur (parfois neuf mois après son arrivée à Genève, ndr) et à préparer leur audition à Berne», relève M. Paychère. Il faudrait encore 5 postes, mais le Département de l'instruction publique (DIP) dit ne pas avoir les moyens pour alléger la charge de travail des tuteurs.

2 Foyer de l'Etoile inadapté

L'Hospice général a regroupé les RMNA entre 15 et 18 ans dans le centre de l'Etoile, qui n'a pas

L'Hospice général a regroupé les RMNA entre 15 et 18 ans dans le centre de l'Etoile, qui n'a pas été conçu pour ce public. Trop grande, la structure favorise l'insécurité, la promiscuité et le bruit.

JPD5-A



été conçu pour ce public. Trop grande, ayant accueilli jusqu'à 160 RMNA, la structure favorise l'insécurité, la promiscuité et le bruit. Elle empêche la proximité avec les éducateurs et une vie collective. L'encadrement social ne repose pas sur un projet de vie et adapté à chaque mineur, se résumant à un soutien logistique.

3 Scolarisation

Ces conditions perturbent la scolarité des RMNA, qui connaissent un fort taux d'ab-

sentéisme. Les écueils? Manque de place et de tranquillité pour les devoirs, alimentation parfois peu équilibrée, tensions... Point positif: le DIP assure à tous un enseignement de base. Mais le suivi scolaire est lacunaire et la Cour semble sceptique sur l'accès ultérieur à des formations professionnelles certifiantes, au risque que, adultes, ils basculent à l'assistance. Le DIP relève au contraire les multiples offres créées pour les RMNA et annonce un programme d'insertion professionnelle.

4 Conséquences sur la santé

Les conditions de vie à l'Etoile ont une incidence sur la santé de ces jeunes qui ont subi des traumatismes. La Cour relève aussi que l'hygiène corporelle n'est pas vérifiée, ni la bonne alimentation, ni la prise de médicaments ou la tenue des chambres.

En outre, la prise en charge médicale par les HUG, complexe et confuse, porte un risque de surmédicalisation ou de sous-médicalisation.

5 Des forfaits versés en cash

Les jeunes de l'Etoile reçoivent un forfait d'entretien mensuel de 426 francs cash pour manger, s'habiller... Au risque de vols ou de le dépenser trop vite. Une carte bancaire? Le SPMI craint le blanchiment d'argent.

6 D'abord migrants ou d'abord mineurs?

Le droit international impose un même niveau de protection à tous les mineurs. Concernant les RMNA de moins de 15 ans (14 en 2017), il n'y a pas de différence avec des jeunes du canton en foyers, mais on est loin du compte pour les 15-18 ans. Ils auraient besoin d'un encadrement spécifique rendu impossible en raison de logiques contradictoires: en clair, le DIP les considère d'abord comme des mineurs, et l'Hospice d'abord comme des migrants relevant de l'asile. L'Hospice s'oppose donc à aligner les standards d'encadrement sur ceux des jeunes suisses en foyers. La Cour invite le Conseil d'Etat à accorder ses violons.

7 Un nouveau centre à Aire

M. Paychère souligne toutefois les améliorations conséquentes. Le taux d'encadrement à l'Etoile est passé de 1 adulte pour 12 mineurs début 2016 à 1 pour 4,2 en septembre 2017. Directeur de l'Hospice, Christophe Girod affirme que la présence des éducateurs, en particulier hors des temps scolaires, est en train d'être renforcée. Ce centre ne sera toutefois jamais adapté à ce public, reconnaît-il. L'Hospice construira, peut-être d'ici à deux ans, un nouveau centre à Aire pour 80 mineurs et plusieurs familles (40 personnes). Une taille toujours «relative-ment grande», admet-il. I